



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 36629

Texte de la question

M. Jean-Antoine Leonetti attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des effectifs de la Police nationale dans la circonscription d'Antibes-Vallauris classée par les services de l'Etat dans l'un des 26 départements les plus sensibles de France. La réponse apportée par M. le ministre de l'intérieur à sa première question sur le même thème, n° 27021 du 15 mars 1999, faisait état d'un renforcement des moyens opérationnels mis à disposition à partir du 1er septembre. Or les affectations annoncées pour la circonscription permettent à peine de compenser les postes à pourvoir en remplacement des mutations et des départs à la retraite. Il ne s'agit donc pas à l'évidence de renforts d'effectifs. Par ailleurs, la municipalité de Vallauris a entrepris dans les quartiers Nord, et plus particulièrement dans le quartier de la Zaïne, un programme de réhabilitation de logements sociaux et a engagé, avec les associations oeuvrant dans ces quartiers sensibles, des actions en faveur de l'insertion des jeunes en difficulté. Outre le travail déjà accompli par les personnels trop peu nombreux de la Police nationale, en collaboration avec la Police nationale, il serait particulièrement utile et souhaitable qu'une action de police de proximité puisse être mise en place par les services de la Police nationale pour permettre la réussite du développement de ce quartier par une territorialisation de ce secteur. Il lui demande donc que des effectifs supplémentaires soient rapidement affectés à la circonscription d'Antibes-Vallauris et qu'une action de police de proximité soit engagée dans le quartier de la Zaïne à Vallauris.

Texte de la réponse

La circonscription de sécurité publique d'Antibes (06), qui couvre deux communes, est située dans un des départements les plus sensibles en matière de sécurité et bénéficie, à ce titre, du renforcement des moyens opérationnels qui y sont déployés. Elle dispose, à ce jour, d'un potentiel de 167 fonctionnaires, en augmentation de 4 éléments par rapport au 1er janvier 1999, assistés de 10 policiers auxiliaires et de 24 adjoints de sécurité. Le commissariat de police subdivisionnaire de Vallauris compte, au 1er novembre 1999, 15 fonctionnaires assistés de 3 policiers auxiliaires et de 10 adjoints de sécurité. Il est intégré dans un maillage policier affiné par la présence d'un dispositif d'îlotage composé de 2 gardiens de la paix et de 6 adjoints de sécurité. Ces personnels bénéficient, en outre, de l'appui permanent des moyens du commissariat central, dont les équipes interviennent sur l'ensemble du ressort de la circonscription. Sur la commune de Vallauris, le taux de criminalité a enregistré une baisse de 5 % au cours des neuf premiers mois de l'année, en comparaison avec cette même période de 1998. Ce résultat est le fruit de l'action conjuguée des services locaux, et notamment de l'unité d'investigation et de recherches de la brigade anticriminalité. L'expérimentation de la police de proximité dans les Alpes-Maritimes, qui concerne dans un premier temps le quartier de l'Ariane, dans la commune de Nice, retenu comme site expérimental, ne se fera pas au détriment des autres communes de ce département. A cet égard, le quartier sensible de la Zaïne, à Vallauris, fait aujourd'hui l'objet d'un projet de territorialisation de la police de proximité. Enfin, le contrat local de sécurité intercommunal d'Antibes-Vallauris, en cours d'élaboration, a vocation à garantir la nécessaire dynamique de la politique de sécurité voulue par tous les responsables et acteurs locaux. La sécurité est l'une des priorités du Gouvernement. Les actions arrêtées en conseil de sécurité intérieure et engagées depuis un an tendent à affirmer cette volonté d'assurer la sécurité quotidienne pour tous

et partout.

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36629

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6139

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 221